

Conseil d'administration du 31 janvier 2018

Délibération 2018-01

relative à l'approbation du programme annuel des études au titre de 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-2°, R. 342-2, II, 10° et R. 342-3, 3° alinéa ;

Vue la note présentée par le Directeur général ;

DÉCIDE

Article unique : le programme annuel des études au titre de 2018 de l'Agence, tel que détaillé ci-après, est approuvé :

- La vente de logements sociaux aux locataires des organismes de logement social ;
- L'adéquation entre l'offre et la demande de logement social ;
- Les loyers principaux des organismes de logement social à la relocation.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 31 janvier 2018

Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.